

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 6 octobre 2015 et à laquelle sont présents les conseillers Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis et François Monière, sous la présidence de M. le maire suppléant, Étienne St-Louis.

La directeur général, Yves Larocque, la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, le directeur des travaux publics, Mario Saint-Louis, ainsi que 9 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 6 octobre 2015, débutant à 20 heures.

268-10-2015 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par François Monière
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

De plus, que le présent ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

269-10-2015 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er septembre 2015 et de l'ajournement du 14 septembre 2015 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉ.

270-10-2015 **ADOPTION DES COMPTES**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité, que la directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-10-2015 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 36 803,97 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 5535 à 5603 pour un montant de 36 647,07 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 24614-34822 à 27215-3BJKG et un prélèvement automatique pour un montant de 60 444,16 \$;
- Liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 5600 à 5608 des confirmations internet n° 27311-3OKLA à 27811-88823 et un prélèvement internet pour un montant de 34 791,65 \$ et des comptes à payer au montant de 17 605,77 \$ pour un total de facture rajoutée de 52 397,42 \$
- liste des salaires du 1^{er} au 30 septembre 2015 au montant de 45 911,71 \$.

ADOPTÉ.

CORRESPONDANCE

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, à savoir :

- Correspondance venant du Service des loisirs consistant en un bail uniformisé pour la tenue des élections fédérales 2015;
- Lettre provenant de la MRC d'Antoine-Labelle concernant la politique culturelle annonçant son nouveau programme de remboursement des frais reliés au perfectionnement des artistes.

INFORMATION

M. le maire suppléant, Étienne St-Louis, donne information sur les sujets suivants, à savoir :

- Semaine de prévention des incendies du 12 au 16 octobre 2015 dans notre municipalité. Voir à remplacer les piles;
- Le déjeuner du maire pour Centraide se tiendra à la salle des Chevaliers de Colomb le dimanche 25 octobre 2015.

DÉPÔT DE DOCUMENT

Aucun document.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

271-10-2015

DEUXIÈME PARTIE DE LA SUBVENTION ANNUELLE DU CPPB

ATTENDU QUE la municipalité verse sur demande de la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, un montant adopté par le budget, servant à la continuité des activités de fonctionnement;

ATTENDU QUE la somme adoptée pour la continuité des activités de fonctionnement est de 60 000 \$ pour l'année 2015, devant être déboursé en deux versements égaux;

ATTENDU QU'UN premier versement a déjà été effectué en février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Robert Pelletier et résolu à l'unanimité de verser le deuxième versement de 30 000 \$ à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire n° 02-19000-996 (Subv.-Organisme OSBL).

ADOPTÉ.

272-10-2015

FACTURE – GESTION DU BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 10 000 \$ soit remboursé à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc pour la gestion du bureau d'accueil touristique de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

273-10-2015

PROGRAMMATION DE LA TECQ

ATTENDU QUE :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2015-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉ.

274-10-2015

ARLPHL – CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2015-2016

Proposé par Joanne St-Louis

appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande d'aide financière de l'Association Régionale de Loisirs pour Personnes Handicapées des Laurentides dans le cadre de leur campagne de financement 2015-2016.

ADOPTÉ.

275-10-2015

CENTRAIDE – CAMPAGNE DU DÉJEUNER DU MAIRE

Proposé par Robert Pelletier

appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que le déjeuner du maire, dans le cadre de la campagne de financement pour Centraide Gatineau-Labelle-Hautes-Laurentides, soit fixé au 25 octobre 2015 à salle des Chevaliers de Colomb.

ADOPTÉ.

276-10-2015

CONVERSION DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ – CONSTELLA

ATTENDU QUE le site web de la municipalité a été développé avec le gestionnaire de contenu Drupal 6, version qui existe depuis presque 8 ans;

ATTENDU QUE, comme tous les logiciels informatiques, lorsque de nouvelles versions arrivent, les anciennes versions sont malheureusement abandonnées (comme Windows XP);

ATTENDU QUE tout indique que la version 8 du logiciel sortira dans les prochaines semaines/mois et que ceci aura comme conséquence que notre version du logiciel deviendra obsolète et ne sera plus maintenue à jour par les développeurs;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, notre site Web devra être migré ou refait vers une version plus récente de Drupal;

ATTENDU QUE Constella Création Web nous offre la possibilité de migrer notre site Web actuel à la version 7 et de donner une cure de rajeunissement à notre site actuel et obtenir ainsi de nouvelles fonctionnalités et, surtout, un nouveau visuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Constella Création Web pour la migration de notre site Web vers la nouvelle plateforme Municipale MuniWeb 7 au coût de 1 900 \$, et, de plus, que l'option « Extranet » pour le partage de documents sécurisé par mot de passe et nom d'utilisateur soit ajoutée au coût de 300 \$ le tout, tel que présenté par Constella Création Web dans un document intitulé « Proposition site Web » daté du 5 octobre 2015.

De plus, que M. le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer le contrat.

ADOPTÉ.

277-10-2015

RADIATION DE COMPTES À RECEVOIR

Proposé par Robert Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la liste te de

compte à recevoir suivante, soit radiée :

- 7205-68-4143 (ajustement intérêt et pénalité)..... 27,73 \$
- 7895-00-8647 (ajustement intérêt et pénalité) 23,11 \$
- 6807-11-9148 (ajustement intérêt et pénalité) 11,09 \$

ADOPTÉ.

278-10-2015

PROJET BOURSE D'ÉTUDE

Le maire suppléant, M. Étienne St-Louis, informe les citoyens que le maire, Stéphane Roy, voulant éviter toute apparence de conflit d'intérêt, s'est retiré des discussions pour ce sujet lors de la soirée plénière.

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier

et résolu à l'unanimité qu'un montant de 500 \$ soit versé au comité de bourse d'étude du Centre Ressource jeunesse de Notre-Dame-du-Laus et ce, dans le but de venir en aide aux jeunes qui désirent poursuivre leurs études.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° « 02 19000 996 -Subvention OSBL ».

ADOPTÉ.

URBANISME

279-10-2015

DÉROGATION MINEURE 2015-0507

ATTENDU QUE Mme Thérèse Cloutier a demandé au conseil municipal de lui accorder une dérogation à la réglementation de zonage;

ATTENDU QU'UN permis d'agrandissement du bâtiment principal a été émis le 18 juillet 1992;

ATTENDU QUE l'agrandissement autorisé à l'époque était supérieur à 50 % de la superficie de plancher du bâtiment original;

ATTENDU QUE ce bâtiment est le dernier au bout du chemin et que, par conséquent, la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires voisins;

ATTENDU QUE, la délimitation de la ligne naturelle des hautes eaux ait évolué depuis 1992 pour tenir compte de la présence du barrage de High Falls et qu'elle corresponde maintenant à la limite maximale d'exploitation à la cote 190,26 mètres;

ATTENDU QUE pour cette raison, l'agrandissement qui se situait à l'extérieur de la bande de protection riveraine lors de la construction, est maintenant considérée en partie dans la rive;

ATTENDU QU'UNE remise sans fondation, construite à l'intérieur de la bande riveraine apparaît sur le plan de localisation de M. Normand Gobeil, arpenteur géomètre, minute 3052;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE les personnes intéressées ont eu l'occasion de se faire entendre par le conseil

EN CONSÉQUENCE, il est proposé François Monière, appuyé par Robert Pelletier qu'une dérogation à l'article 3.1.1 du règlement de zonage n° 08-08-1990 soit, un agrandissement au-delà de 50 % de la superficie du plancher du bâtiment original, soit acceptée conditionnellement à ce que la remise soit déplacée à l'extérieur de la bande riveraine.

ADOPTÉ.

280-10-2015

DEMANDE À LA CPTAQ

ATTENDU QUE Monsieur Alain Thauvette entend déposer une demande auprès de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 5 164 271 et d'une partie du lot 4 578 643 d'une superficie totale de 50 236,7 mètres carrés;

ATTENDU QUE la partie de terrain visée est en friche et n'est d'aucune utilité pour l'agriculture;

ATTENDU QUE cette partie de terrain servira à l'exploitation forestière et demeurera dans la zone agricole;

ATTENDU QUE cette demande n'aurait aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots visés et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, de recommander à la CPTAQ d'accepter la demande, telle que présentée par Monsieur Alain Thauvette soit, l'aliénation du lot 5 164 271 et d'une partie du lot 4 578 643 d'une superficie totale de 50 236,7 mètres carrés.

ADOPTÉ.

281-10-2015

DEMANDE DE LOTISSEMENT

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé pour étude dans le dossier matricule 7102-82-3925 dit plan préparé par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8434 de ses minutes;

ATTENDU QU'il y a eu analyse par le comité consultatif d'urbanisme établissant la conformité du projet avec la réglementation en vigueur

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter le plan de lotissement présenté dans le dossier matricule 7102-82-3925, dit plan effectué par Guy Létourneau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8434 de ses minutes.

ADOPTÉ.

282-10-2015

NOMINATION DE TROIS MEMBRES DU CA DE L'HLM

Proposé par François Monière

appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité, de reconduire

M. Robert Vincent, Mme Sylvie St-Louis et M. Rhéaume McLaughlin à titre de membres du conseil d'administration de l'HLM de Notre-Dame-du-Laus pour une période de quatre ans.

ADOPTÉ.

283-10-2015

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE POUR LA PÉRIODE 2016 À 2018

ATTENDU QUE l'entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire, vient à échéance le 31 décembre 2015;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a soumis pour commentaires le projet d'entente aux municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus était partie prenante de l'entente pour l'année 2015;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a autorisé la signature de cette nouvelle entente à sa séance du 23 juin 2015 (MRC-CC-77743-06-15);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que déposé, le projet de renouvellement de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2016 à 2018 entre la MRC d'Antoine-Labelle et les dix-sept (17) municipalités du territoire et d'autoriser le maire et le directeur général à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

284-10-2015 **FORMATION – GESTION DES PERMIS**

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité, que les inspecteurs en urbanisme, soient autorisés à participer à la formation Web touchant les divers aspects du module sur la gestion des permis au coût de 155 \$ plus les taxes applicables.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 61000 454 « *Formation inspecteurs* ».

ADOPTÉ.

285-10-2015 **ADOPTION PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2016 - RIDL**

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre prévoyant des charges au montant de 6 135 993 \$ et un total de revenus de quotes-parts de fonctionnement au montant de 3 125 000 \$.

ADOPTÉ.

VOIRIE MUNICIPALE

286-10-2015 **INSPECTION ET ACHAT D'ÉQUIPEMENTS**

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis

et résolu à l'unanimité que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder aux activités et achats suivants :

- Inspection de 2 camions..... 400 \$±
- 2 couteaux 12' n° 370..... 500 \$±
- 2 couteaux 44" n° 360 225 \$±

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 33000 525 « *Ent. & réparation véhicules* ».

ADOPTÉ.

287-10-2015 **ACHAT 30 TONNES DE SEL**

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le directeur des travaux publics soit autorisé à commander 30 tonnes de sel pour les besoins du service de la voirie municipale au montant de 3 000 \$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 33000 635 « *Achat fondant, abrasif et sable* ».

ADOPTÉ.

288-10-2015

EMPLOYÉ PÉRIODE HIVERNALE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que le directeur des travaux publics soit autorisé à procéder, au moment opportun au cours des prochaines semaines, à la mise à pieds du personnel saisonnier estival soit, Jean-Luc Lauzon, Pierre Roussel, Jérôme Brière et Bernard McLaughlin et à l'embauche du personnel affecté à la période hivernale, soit, Alain Cyr et Robert Roussel.

ADOPTÉ.

289-10-2015

SOUSSION – CAMION DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QU'à la résolution 188-06-2015 un appel d'offres a été lancé afin d'obtenir des soumissions pour l'achat d'un camion à neige 2015-2016;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été déposées, à savoir :

- Camion Freightliner Mont-Laurier inc. pour un total de 274 648,41
- Équipements Lourds Papineau Inc. pour un total de 275 938,87 \$
- Inter Outaouais Inc. pour un total de 284 978,92 \$
- Centre du Camion Mont-Laurier 2009 inc. pour un total de 301 234,50 \$

ATTENDU QUE les soumissions ont été examinées afin de constater la conformité de chacune d'elles;

ATTENDU QU'après vérification, « Camion Freightliner Mont-Laurier inc. » s'avère être le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission présentée par Camion Freightliner Mont-Laurier inc. au montant total de 274 648,41 \$.

ADOPTÉ.

290-10-2015

ACHAT CAMION DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU QUE des soumissions ont été déposées pour l'acquisition d'un camion de déneigement 2015-2016;

ATTENDU QUE suite à ce dépôt de soumission, Camion Freightliner Mont-Laurier inc. s'est avéré le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, soit autorisée à faire l'acquisition d'un camion Freightliner 2015 de Camion Freightliner Mont-Laurier inc. au montant de 274 648,41 \$, tel que présenté dans un document d'appel d'offres et daté du 25 septembre 2015.

ADOPTÉ.

291-10-2015

FINANCEMENT - ACHAT CAMION DE DÉNEIGEMENT

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la proposition de financement présentée par PNC Équipement et préparée par M. Jean-Guy Barbeau en date du 22 septembre 2015 soit acceptée soit, un montant à financer de 238 876,64 avant les taxes, en soixante (60) versement égaux de 4 276,47 \$ plus taxes au taux fixe pour la durée du terme de 2,95 %. Le type de financement est un crédit-bail avec résiduel de 1,00 \$. De plus des frais de dossier de 400 \$ plus taxes, s'ajoutent. De plus, que M. le maire, M. Stéphane Roy et le directeur général par intérim, M. Yves Larocque, soient autorisés à signer le contrat de financement pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

INCENDIE

292-10-2015 – PROGRAMME D'AIDE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus prévoit la formation de quatre (4) pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Antoine-Labelle en conformité avec l'article 6 du Programme;

Il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

293-10-2015

BELL – RÉPARTITION CAUCA

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-du-Laus est couverte par la Centrale CAUCA pour la réponse 9-1-1;

ATTENDU qu'une entente a été signée entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et la Municipalité de Val-des-Bois en ce qui concerne la répartition incendie pour les chemins Collard, de la Vierge et Saint-Denis;

ATTENDU QUE les appels étaient dirigés vers Val-des-Bois Feu;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier la programmation du PSAP afin de basculer tous les appels incendie de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus vers CAUCA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Sylvie St-Louis et résolu à l'unanimité, que tous les appels incendie de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus soient dirigés vers CAUCA et que les appels concernant les chemins Collard, de la Vierge et Saint-Denis soient filtrés afin qu'ils soient dirigés au centre de répartition du service incendie de Val-des-Bois.

De plus, cette résolution abroge la résolution n° 242-08-2015.

ADOPTÉ.

294-10-2015

BUDGET POUR PRÉVENTION INCENDIE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Sylvie St-Louis
et résolu à l'unanimité qu'un montant de 1 500 \$ soit
alloué au service d'incendie de Notre-Dame-du-Laus, pour la semaine de prévention des
incendies 2015.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 22000 454 « Formation ».

ADOPTÉ.

LOISIRS

295-10-2015

ACTIVITÉS ET ACHAT

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Robert Pelletier
et résolu à l'unanimité que le directeur
du service des loisirs soit autorisé à procéder aux activités suivantes :

- Activité Halloween (animation et friandises)..... 500 \$
- Activité de Noël (animation) 1 000 \$

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire n° 02 70120 452 « Loisirs
d'animation ».

ADOPTÉ.

VARIA

296-10-2015

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – BIBLIOTHÈQUE

Proposé par François Monière
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité qu'une demande
d'aide financière soit adressée au ministère de la Culture et des Communications dans le
cadre du programme d'aide aux immobilisations, pour la construction de la nouvelle
bibliothèque.

De plus, que M. Yves Larocque, directeur général par intérim, soit mandaté afin de
préparer et acheminer la demande d'aide financière au ministère, pour et au nom de la
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

296(1)-10-2015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Robert Pelletier
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que la présente
séance soit levée. Il est 20 h 35.

ADOPTÉ.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire